

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	50 (1977)
Heft:	9: Congrès de la FIHUAT (fédération internationale pour l'habitat, l'urbanisme et l'aménagement des territoires)
Artikel:	Vers une harmonie du territoire
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-128002

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vers une harmonie du territoire

17

En septembre 1975, l'Association suisse pour le Plan d'aménagement national, Groupe de Suisse occidentale (AS PAN SO), a mis sur pied une exposition itinérante qui a voyagé durant neuf mois dans les principales villes de Suisse romande. Elle fut présentée aussi et d'abord au Comptoir suisse, à Lausanne, ainsi qu'à la Foire suisse de Bâle pour la Suisse alémanique, où elle a terminé son périple. L'année 1976 était importante, étant donné la votation sur le projet de loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Ce projet fut soumis le 12 juin 1976 au peuple, qui le repoussa à une faible majorité, renvoyant ainsi la loi sur le métier pour y être retravaillée. L'AS PAN SO a voulu, durant cette période où l'aménagement du territoire était sous les «feux de la rampe», informer largement le public, par son exposition. Celle-ci est une illustration générale des problèmes de l'aménagement à tous les niveaux, aussi bien communal, régional, cantonal que fédéral. Il s'agit en fait d'un constat des problèmes que posent l'utilisation, l'aménagement et la gestion du territoire.

Bien que l'exposition ait été conçue il y a deux ans, elle reste aujourd'hui parfaitement d'actualité, grâce à son orientation générale et aux concepts qui sont et restent de tout temps les fondements sur lesquels tout aménagement du territoire repose.

Par le texte et l'image, l'exposition démontre la nécessité d'un aménagement continu et concerté à tous les échelons.

A l'occasion du congrès de la FIUHAT (Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires), qui se tiendra à Genève au début de septembre 1977, l'AS PAN SO a répondu favorablement à la demande de cette fédération, de présenter à nouveau son exposition au Palais des Expositions. La chose a d'ailleurs été rendue possible grâce à l'aide financière du secrétariat central, à Berne, que nous remercions.

Nous présentons, à l'occasion de ce numéro spécial de la revue *Habitation*, un commentaire de l'exposition de l'AS PAN, laquelle se compose d'une présentation statique murale et d'une vision dynamique audio-visuelle sur deux écrans.

L'exposition murale

L'exposition murale est structurée en trois parties. La première situe l'utilisation du territoire par rapport au vécu quotidien; la deuxième décrit l'aménagement de l'espace, montre les difficultés et propose des alternatives; la troisième partie tente d'illustrer les quatre niveaux d'aménagement, com-

munal, régional, cantonal et fédéral, par quelques plans correspondants.

Nous reproduisons l'ensemble des images de l'exposition pour faciliter la compréhension du commentaire descriptif que voici.

Première partie

Les bases naturelles de la vie sont menacées par l'homme, alors qu'elles lui sont indispensables. L'eau, l'air, le sol doivent être protégés. Ce sont les lieux où nous vivons tous les jours, notre environnement et nos conditions de vie qui sont concernés. Ces thèmes sont illustrés par des paysages à l'état vierge ou pollués et divers lieux de vie à la campagne et à la ville (fig. 1).

L'environnement mis en rapport avec le vécu quotidien est illustré par trois groupes de trois photos montrant les trois secteurs de l'économie (fig. 2):

- l'employé qui habite une zone de villas à la campagne, proche de la ville où il travaille, et s'y rend;
- l'ouvrier qui habite un quartier locatif et travaille dans un autre quartier de la ville. Il dépense beaucoup de temps et d'énergie en déplacements journaliers;
- le paysan qui habite au village qui a bien changé, comme l'agriculture aussi.

Deuxième partie

Elle décrit d'abord les phénomènes qui ont le plus fortement conditionné l'utilisation du territoire de 1920 à 1970, notamment:

— Le déplacement des populations des campagnes vers les villes, à l'origine des transformations profondes qui affectent tout le territoire. La dépopulation des campagnes a entraîné l'accroissement des villes. Alors que la population des communes rurales a diminué régulièrement, celle des villes (plus de 10 000 habitants) a augmenté jusqu'à représenter les 50 % de la population totale. La répartition par secteurs d'activité montre le constant glissement des personnes travaillant dans l'agriculture vers le secteur tertiaire (commerce, banques, enseignement, administration) (fig. 3).

— Au niveau national, la courbe de la distribution des populations met en évidence le développement des grands pôles urbains tels que Genève, Lausanne, Zurich, Bâle (fig. 3).

— L'augmentation phénoménale des véhicules automobiles, qui explique les grands travaux routiers et l'asphyxie des centres urbains par le flot des voitures. Le réseau routier devient bousculé; il entraîne

Les bases naturelles de la vie sont menacées par l'homme...

...alors qu'elles lui sont indispensables.

L'eau, l'air, le sol, doivent être protégés

1

2

Vous vous éloignez d'une ville à la campagne - mais pas trop loin de la ville car vous allez y travailler. Tant pis pour les trajets !

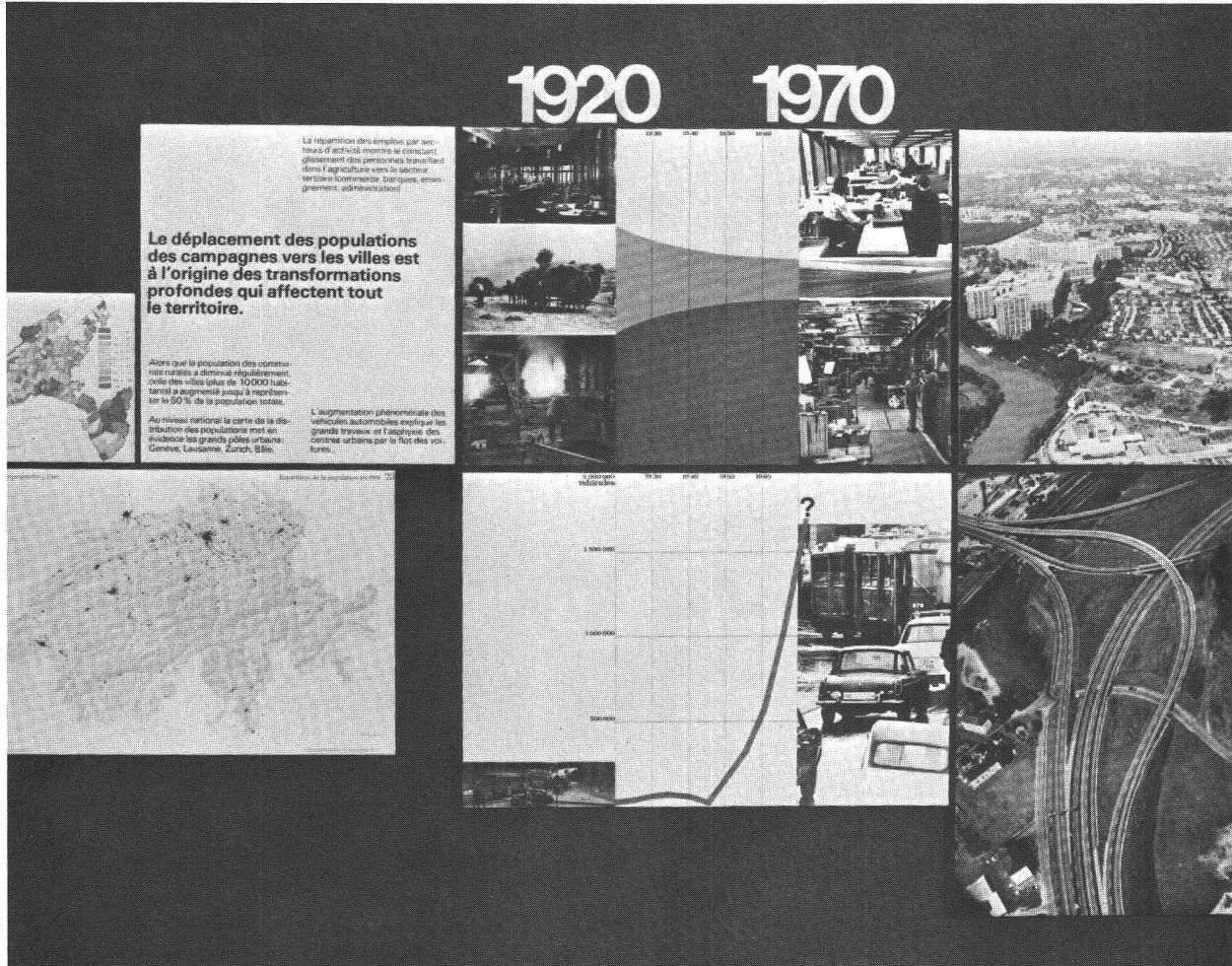
Ces problèmes quotidiens découlent de la manière dont notre espace est aménagé

Villages, quartiers à localiser, villes, routes, campagnes, banlieues, partout on construit, on transforme, souvent dans le désordre, la laideur

Beaucoup sont partis... mais vous, vous êtes de la campagne. Le village a changé: l'agriculture a changé.

Vous habitez un quartier localisé, vous travaillez dans un autre quartier, beaucoup de temps et de fatigue en déplacements journaliers

1920 1970



19

3



4



des effets secondaires tels que le bruit, les atteintes au paysage et à parfois des conséquences catastrophiques (fig. 3 et 4).

— Le développement trop rapide et mal contrôlé des villes, qui compromet la qualité de notre milieu (fig. 4).

— Les logements construits à la hâte, qui font souvent des quartiers mornes et sous-équipés, isolés de tout, où la voiture est indispensable (fig. 4).

— Les constructions qui déferlent anarchiquement sur des régions qui ont une vocation propre telles que sites appréciés de tous, terres agricoles, etc. (fig. 4).

— La dispersion de notre vie dans des lieux toujours plus éloignés les uns des autres; la voiture permet des déplacements aisés et rapides; mais l'ensemble de tous ces déplacements individuels constitue des flux pendulaires énormes et problématiques (fig. 5).

La deuxième partie de l'exposition, dans un second temps, met en évidence des notions importantes d'aménagement, telles que:

— L'aménagement cherche à modérer l'expansion des grandes agglomérations (fig. 4).

— L'aménagement préconise une certaine notion d'ensemble qui peut très bien se marier avec le contexte existant (fig. 4).

— L'aménagement délimite les zones destinées à recevoir les constructions futures. La manière dont elles s'organisent, leurs formes et la qualité de l'espace habité dépendent au premier chef de la politique des autorités locales, des objectifs des promoteurs et de la compétence des architectes (fig. 4).

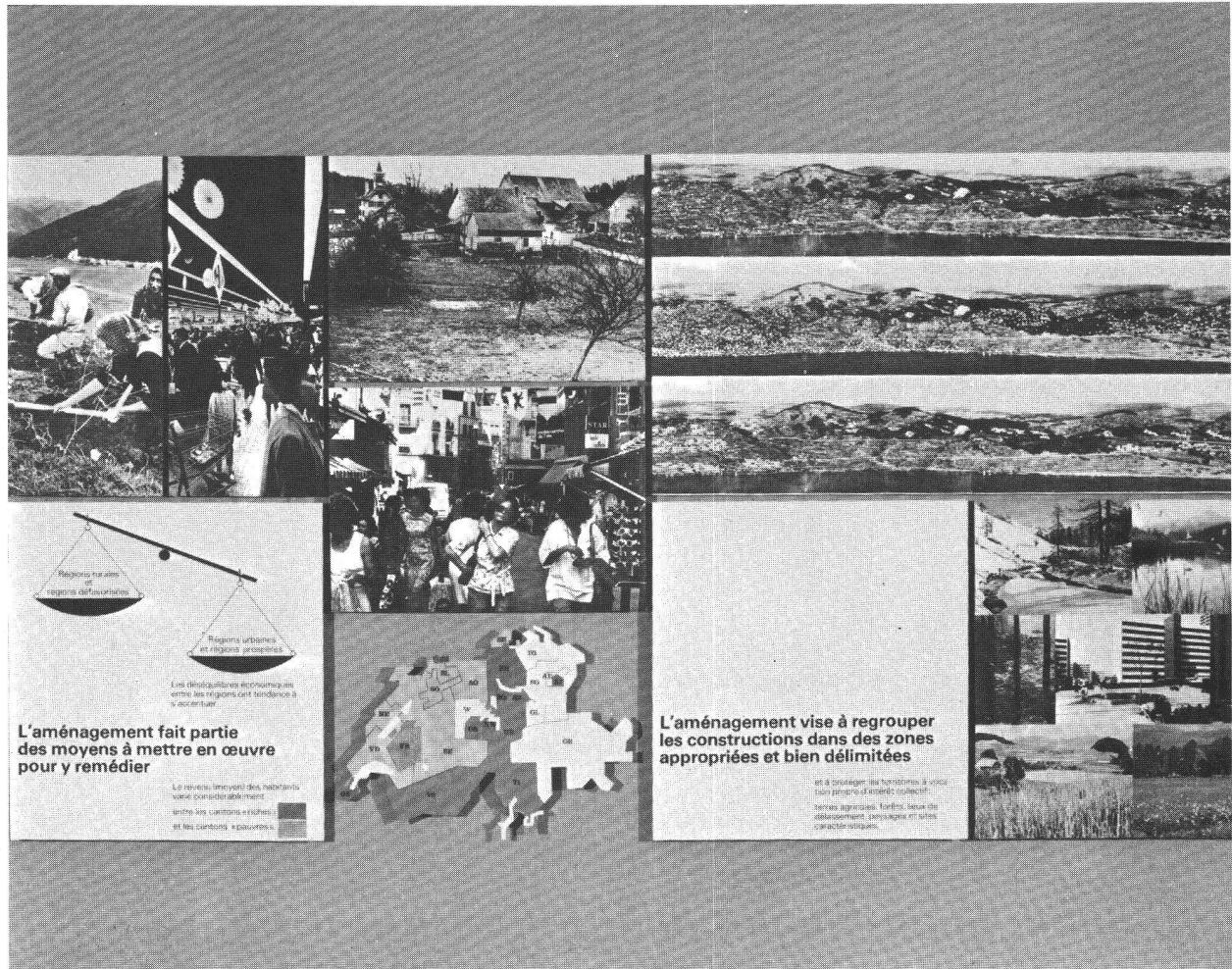
— L'aménagement tient compte de la rue, de la place, des commerces et équipements collectifs qui sont les compléments indispensables du logement (fig. 4).

— L'aménagement peut défendre une agriculture saine en réorganisant la propriété foncière et supprimant le morcellement qui rend les terres incultivables; en affectant les bonnes terres à l'agriculture, rejetant les constructions sur les terres non productives (fig. 5).

— L'aménagement vise à développer les communications, mais aussi à intervenir sur les causes des déplacements en étudiant l'organisation dans l'espace des différents pôles d'activités (fig. 5).

— Dans l'intérêt général, les zones de délassement doivent être protégées et rendues largement accessibles à tous. Les forêts suisses sont protégées par une loi fédérale depuis 1902 déjà; mais les lisières,





les rives des rivières et des lacs, les autres sites propices à la promenade et au délassement sont encore menacés (fig. 6).

— Le tourisme, qui est une des principales ressources du pays, doit se donner des limites et ménager son premier atout: le paysage. A Taveyanne (Alpes vaudoises), on loue des chalets d'alpage sans confort: une forme de tourisme qui respecte la réserve naturelle et le hameau protégé (fig. 6).

— La prudence est de mise en ce qui concerne les stations *ex nihilo* qui déflorent souvent le paysage, mais cela vaut mieux parfois que le gigantisme ou le développement anarchique (fig. 6).

— Des formules concilient heureusement les impératifs du tourisme et le respect du site, exemple l'Alpe des Chaux (fig. 6).

— L'aménagement vise à regrouper les constructions dans des zones appropriées et bien délimitées (fig. 7).

— L'aménagement fait partie des moyens à mettre en œuvre pour remédier au déséquilibre entre régions rurales et régions défavorisées et régions urbaines et régions prospères. Actuellement, les déséquilibres économiques entre les régions ont tendance à s'accentuer (fig. 7).

Troisième partie

La troisième partie de l'exposition illustre les quatre niveaux d'aménagement par quelques plans correspondants:

— Au niveau local, le plan d'affectation est basé sur

les besoins de la commune et sur les limites de ses possibilités. Un exemple frappant, celui de Romont, ville médiévale fribourgeoise, est présenté par trois photos. La comparaison des photos de l'état initial et du visage actuel après développement moderne au pied de la vieille ville montre combien l'absence de plans d'aménagement local a été préjudiciable à ce site. Le plan d'aménagement actuel propose trois options fondamentales: la protection des flancs de la colline, une zone de villas mesurée pour éviter leur dispersion dans les terres agricoles, et une grande zone industrielle qui se justifie par le besoin de créer des emplois dans la Glâne. La vieille ville fait pour elle-même l'objet d'une étude détaillée de protection et d'aménagement (fig. 8).

— Au niveau régional, les collectivités locales peuvent ordonner entre elles leurs désirs et leurs besoins. L'exemple choisi est celui de la région de Nyon où les communes ont formé un groupement d'aménagement régional. La première phase de l'étude aboutit à trois schémas d'aménagement, parmi lesquels il appartient aux communes de choisir s'il s'agit d'un premier pas vers une politique régionale concertée (fig. 9).

— Enfin, au niveau national, la Confédération coordonne, coopère, conseille.

La nécessité d'une coordination au niveau national est illustrée par la carte de Suisse représentant les zones protégées par les cantons en application de l'arrêté fédéral urgent instituant des mesures urgentes en matière d'aménagement du territoire.

On attire l'attention du visiteur sur la région située de part et d'autre de la frontière entre les cantons de Berne et du Valais.

Les vastes zones sont protégées du côté bernois, tandis qu'aucune protection efficace n'existe du côté valaisan.

On rappelle par ailleurs l'article constitutionnel 22 quater de la Constitution, qui oblige la Confédération à instituer une future loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Afin de souligner que tout citoyen suisse est concerné et que l'aménagement du territoire est placé sous la responsabilité de tous, l'exposition se conclut sur ces mots:

«La Suisse est belle, qu'en ferons-nous ?»

La projection audio-visuelle

L'exposition murale est complétée par une projection audio-visuelle composée de deux séquences de

quatre-vingt diapositives projetées simultanément sur deux écrans juxtaposés.

Comme pour l'exposition murale, la matière illustre les objectifs essentiels de l'aménagement du territoire, mais avec d'autres exemples, plus nombreux et plus variés. Les images veulent exprimer avec force les thèmes choisis et mettre parfois en évidence des contrastes ou des oppositions.

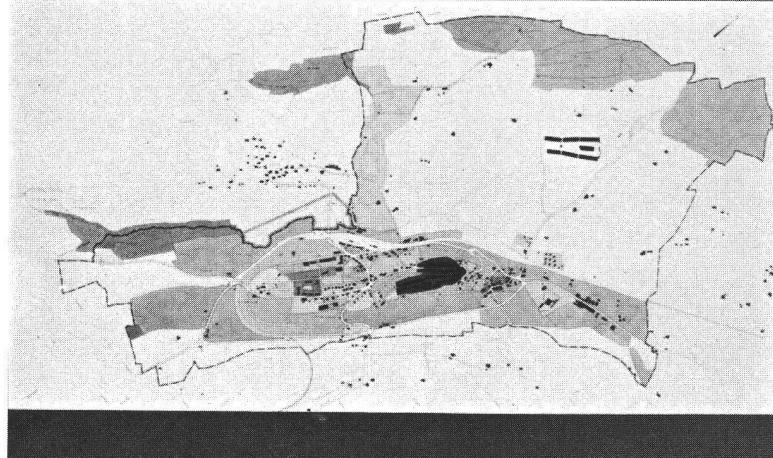
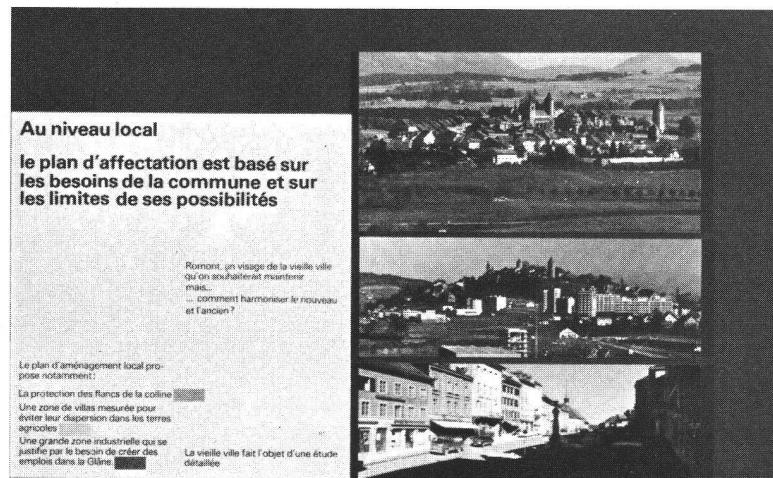
ASPAN SO

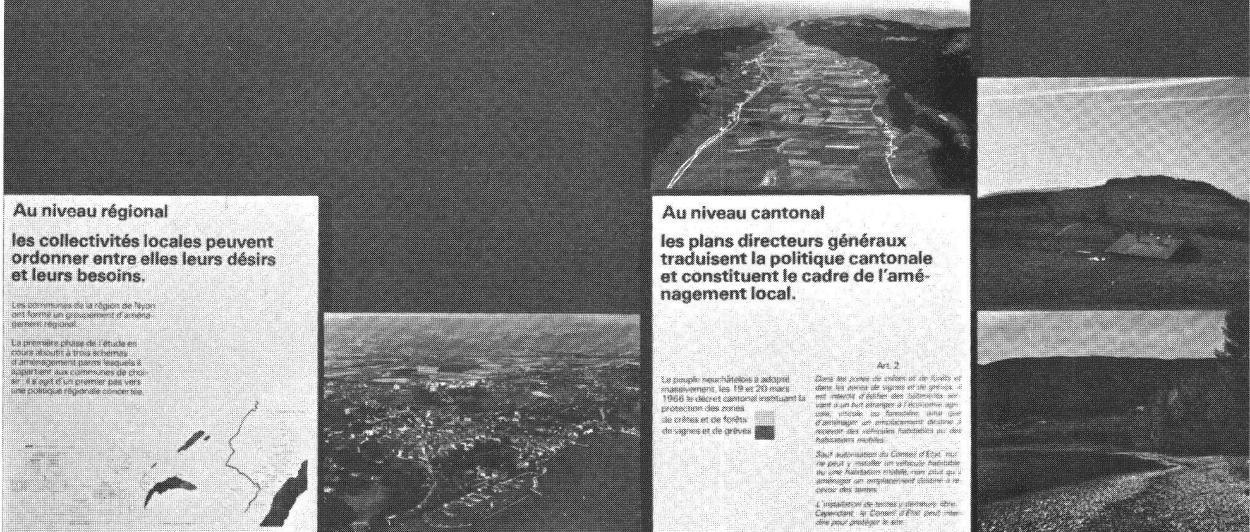
L'ASPAN SO, sous la haute direction de son comité, a confié la mise sur pied de l'exposition aux personnes suivantes:

Conception et recherche de documentation: Atelier d'architecture ATAU, Lausanne.

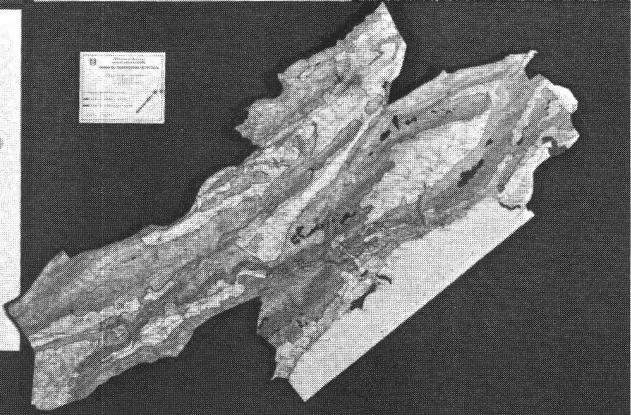
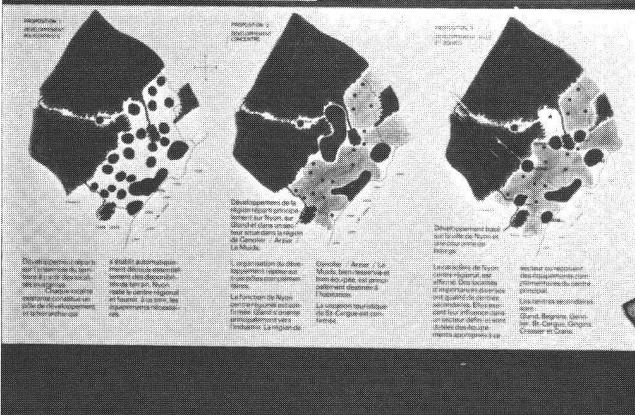
Graphisme: Atelier P. Bataillard, Lausanne.

Audio-visuel: Professeur J.-P. Vouga, ancien délégué adjoint à l'aménagement du territoire, Lausanne.

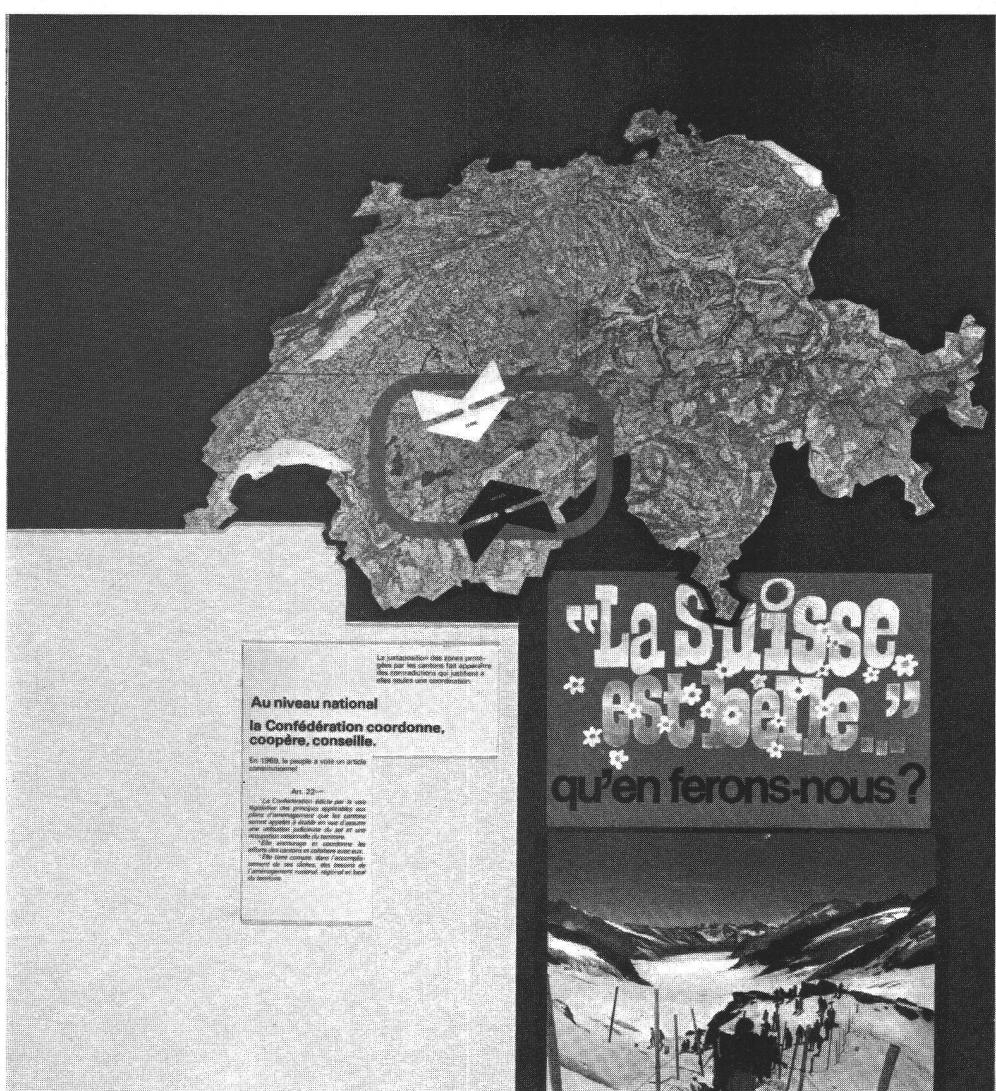




25



9



10